

**Acte d’engagement de l’accord-cadre**

|  |
| --- |
| **Refonte du système d’information (SI) de gestion financière et comptable (GFC) de l’IMT**  **25 IMT 03 AC** |

# PARTIES CONTRACTANTES

Le présent accord-cadre est passé entre d’une part :

**L’Institut Mines-Télécom**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d’un grand établissement au sens de l’article L. 717-1 du code de l’éducation, n° SIRET : 180 092 025 00154,

dont le siège social est situé 19 Place Marguerite Perey, CS 20031, 91123 Palaiseau cedex,

représenté par Madame Cécile DUBARRY, Directrice générale,

ci-après désigné par l’« **IMT** » ou « **l’Institut Mines-Télécom** »

,

**Le titulaire**

(à remplir si le candidat se présente seul)

* Nom, prénom et qualité du signataire :
* Adresse professionnelle :
* Téléphone :
* **Agissant pour mon compte** [[1]](#footnote-1)
* **Agissant pour le compte de la société** : (*dénomination sociale*) :
* Adresse du siège social :
* Téléphone :
* Fax :
* Numéro SIREN :
* Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :
* **Agissant en tant que mandataire**[[2]](#footnote-2) :

Du groupement solidaire  Du groupement conjoint

**Contractant 1 (à remplir si le contractant est un groupement)**

* Nom, prénom et qualité du signataire :
* **Dénomination sociale :**
* Adresse du siège social :
* Téléphone :
* Fax :
* Numéro SIREN :
* Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :

**Contractant 2**

* Nom, prénom et qualité du signataire :
* **Dénomination sociale :**
* Adresse du siège social :
* Téléphone :
* Fax :
* Numéro SIREN :
* Registre du commerce, numéro et ville d’enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d’enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l’agrément donné par l’autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :

Ci-après dénommé « **le titulaire** »

D’autre part,

## Déclaration sur l’honneur du Titulaire

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de l’accord-cadre relatif à la Refonte du SI Finances de l’IMT;

Je m’engage, ou nous nous engageons en tant que prestataires groupés conjointement ou solidairement[[3]](#footnote-3), conformément aux clauses visées ci-dessus, à réaliser les prestations demandées aux conditions définies au titre du présent marché.

L’offre ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

# 1 - OBJET ET FORME DE l’ACCORD-CADRE

## Objet de l’accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet l’acquisition, l’intégration et la maintenance d’un outil budgétaire et comptable pour l’IMT.

## Procédure de passation

L’accord-cadre est passé sous forme d’appel d’offres ouvert en application de l’article L. 2124-2 du code de la commande publique.

## Forme de l’accord-cadre

Le présent accord-cadre s’exécute à partir :

- d’un ou de bons de commande pour les prestations prévues dans l’accord-cadre et conformément au bordereau de prix unitaires soit,

- de marchés subséquents pour les demandes spécifiques ayant besoin d’une description administrative et technique particulières entrant dans le champ de l’accord-cadre.

L'accord-cadre ne sera attribué qu'à un seul opérateur économique.

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 3 000 000 € HT pour toute sa durée.

# 2 - DURÉE DE L’ACCORD-CADRE

L’accord-cadre est passé pour une durée de quatre ans à compter de sa notification.

# 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Par dérogation à l’article 4.1 du CCAG, les pièces constitutives de l’accord-cadre sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

* L’Acte d’engagement de l’accord-cadre (AE) et son annexe 1 (bordereau de prix unitaires) ;
* Le présent cahier des clauses administratives particulières de l’accord-cadre (CCAP)
* Le cahier des clauses techniques particulières de l’accord-cadre (CCTP)
* Le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles – CCAG TIC (arrêté 30 mars 2021) ;
* Le cahier des clauses simplifiées de cybersécurité (Arrêté du 18 septembre 2018 portant approbation du cahier des clauses simplifiées de cybersécurité),
* Le mémoire technique du titulaire incluant la grille des besoins fonctionnels (annexe 2 du règlement de consultation)
* Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché.

Toute clause portée dans un document du titulaire (documentation, etc) contraire aux documents contractuels est réputée non écrite. Les conditions de vente du prestataire seront concernées par cette disposition.

Toute clause limitative de responsabilité du Titulaire intégrée dans son offre est expressément considérée comme nulle et non avenue.

# 4- PRIX

Je m’engage, ou j’engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l’offre du groupement conjoint ou solidaire[[4]](#footnote-4), exprimée en euros.

L’accord-cadre est traité à prix mixtes.

En complément de l’article 10.1.3 du CCAG, les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l’exécution de la prestation, notamment le transport et la livraison du support informatique sur les lieux d’utilisation, franco de port et d’emballage, le transport et la livraison des corrections et développements, le transport, l’hébergement et la restauration du personnel du prestataire lors des déplacements qu’il effectuera dans le cadre du présent marché, la plate-forme de développement (matériel, outils de développement, licences…) nécessaire à l’exécution du présent marché, la cession exclusive des droits sur les Résultats au profit de l’IMT, le conseil et autres prestations relatifs au respect des dispositions du RGPD et de la LIL 4 mais également toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Le taux de TVA est le taux légal en vigueur.

Les prix sont fermes et définitifs pour la première année d’exécution du marché.

A l’issue de la première année d’exécution du marché, les prix sont révisables à date anniversaire de la notification de l’accord-cadre selon les modalités décrites au CCAP.

# 5 - MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement proposé par l’IMT est le virement administratif avec un délai de paiement à 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par l’IMT. Ce délai expire à la date du règlement par le comptable public.

Le montant du marché sera porté au crédit du compte suivant :

***Joindre un relevé d’identité bancaire ou postal***

Compte ouvert au nom de :

Nom et adresse de la banque :.

IBAN :

BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

un compte unique ouvert au nom du mandataire;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

# 6 -SIGNATURE DE L’ACCORD-CADRE PAR LE TITULAIRE

Fait en un original,

|  |
| --- |
| A , le  La personne habilitée à engager le **Titulaire**  (nom du titulaire, signature et cachet) |

# 7 - DÉCISION DE L’INSTITUT MINES-TELECOM

À Palaiseau, le …………………………………

Pour la Directrice générale et par délégation

**Samir OULD ALI**

Secrétaire général

1. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-1)
2. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-2)
3. Rayer les mentions inutiles [↑](#footnote-ref-3)
4. Rayer les mentions inutiles [↑](#footnote-ref-4)